

les honnêtes gens réprovent, accuse le gouvernement de faire lui-même ce semblant d'émeute. Un homme a été tué hier sur une apparence de barricade, au moment où il criait : Vive la république ! Est-ce que cet homme-là est un agent de police ? Pour la *Marseillaise* il n'y a que deux catégories d'hommes : les *craintes* de Belleville, héros ou martyrs, et les mouchards. Voilà où nous a menés la littérature de M. Rochefort. Le chef fut autrefois un homme d'esprit : les disciples sont des insulteurs.

Du reste, voici comment ces gens-là respectent l'arrêt du suffrage universel ; il faut bien le dire : « Nous aimons mieux à l'actif de notre cause les 3,500,000 non-ou-abstentions (ce chiffre est un mensonge) des capitales intellectuelles de la France qu'à avoir les sept millions de voix des fermes et des poulaillers. »

Et plus loin : « Nous préférons notre lot à celui de l'Empire, d'abord parce qu'il faut toujours préférer l'approbation de dix hommes d'esprit aux applaudissements de vingt imbéciles ; ensuite parce que l'opinion des imbéciles finit toujours par céder à l'opinion des gens d'esprit. »

D'où il résulte que pour le parti que représente la *Marseillaise*, tous ceux qui ont voté oui sont des mouchards ou des imbéciles. Espérons que d'ici à quelque temps, nous n'aurons plus à parler de ces choses nauséabondes.

Le nombre des oui dépassera 7 millions 300 mille ; celui des non n'atteindra pas 1 million 600 mille. Nous croyons qu'aucun parti n'a le droit de porter à son avoir, le nombre des abstentions, parce que si la moitié a refusé de voter, on peut supposer que l'autre moitié aurait plutôt voté oui que non, et que sur ce chapitre on ne fera jamais que des hypothèses.

Préons donc le vote général tel qu'il est. Nous ne croyons pas nous tromper en disant : le résultat du plébiscite signifié, que le pays ne veut pas de révolution, et qu'il a voulu donner au gouvernement impérial la force matérielle et morale nécessaire pour développer progressivement nos institutions. On attribue à l'Empereur une phrase que si elle a été prononcée prouve que le chef de l'Etat a parfaitement compris le sens du vote national : « Nous n'avons plus aujourd'hui qu'à marcher en avant, sans jamais regarder le passé. »

On assure en outre que l'Empereur en recevant samedi prochain le Corps législatif prononcera un discours qui sera l'affirmation de la politique libérale que le gouvernement compte suivre. Nous sommes convaincus que ce discours calmera les appréhensions plus ou moins sincères de ceux qui annoncent qu'une réaction est la conséquence naturelle du plébiscite.

Les amis éclairés du gouvernement sont très-satisfait du résultat obtenu : d'abord ils n'avaient pas espéré que le chiffre des oui dépasserait sept millions ; ensuite ils voient sans regret la constatation d'une minorité importante ; ce sera, disent-ils, pour l'Empire libéral un frein et un avertissement salutaire.

Le Corps législatif se réunira demain ; mais la séance sera très-courte parce que les votes des départements seront immédiatement répartis entre les bureaux.

On ne croit pas que le Corps législatif tout entier doive se rendre samedi aux Tuileries ; il est plus vraisemblable qu'une députation de 20 ou 30 membres sera désignée par le sort pour porter solennellement au chef de l'Etat le résultat du recensement général. Cependant, il est probable que les membres de la majorité tiendront à accompagner la députation. On posait tantôt devant moi à ce sujet cette question délicate : Si tel ou tel irréconciliable, M. Gambetta, par exem-

ple, se trouvait désigné par le sort pour faire partie de la députation, irait-il avec ses collègues aux Tuileries ? L'un a répondu oui, et l'autre non. Je crois, pour ma part, que M. Gambetta est un homme d'esprit assez bien trempé pour ne pas refuser de se joindre à ses collègues. Ce ne serait pas comme simple particulier, ce serait comme membre de la Chambre, comme délégué de ses collègues qu'il se présenterait devant le chef de l'Etat.

On ne sait encore rien de la prochaine modification du Cabinet. D'après une version assez accréditée, M. le duc de Gramont, ambassadeur à Vienne, deviendrait ministre des affaires étrangères et M. De La Guéronnière, ministre de l'Instruction publique. Les ministres actuels garderaient leurs portefeuilles. M. Emile Ollivier recevrait le titre de vice-président du Conseil.

D'autres versions, circulent sur le remaniement ministériel. On dit que M. De Talhouët persiste à se retirer et que MM. Segrès et Louvet le suivront dans sa retraite. MM. Latour Du Moulin, De La Guéronnière et de Gramont, fort appuyés par le prince Napoléon, ont toutes chances d'entrer ensemble au ministère. On parle aussi de M. Jules Brame pour le portefeuille des Travaux Publics ; il se trouverait en concurrence avec M. Dupuy de Lôme.

P. Sc. — Il y a contre ordre pour la séance du Corps législatif. La première réunion n'aura lieu que samedi, et c'est seulement lundi que les procès-verbaux du scrutin seront envoyés à la Chambre.

De nombreuses arrestations ont été opérées cette nuit et dans la journée. Paris est calme.

CH. CAHOT.

BOURSE DU 11 MAI.

La rente ouvre assez faiblement à 74.80. Les troubles d'hier engageant quelques acheteurs timorés à se liquider. Comme d'un autre côté on ne voit rien à l'horizon qui puisse appuyer les baissiers, la rente se tient très ferme à 74.90 une fois les premières ventes écoulées. L'italien a repris à 58 après un début à 57.75. On comprend la hausse de notre rente, mais non celle de l'italien menacé d'une nouvelle retenue de 5/0.

Dernier cours 74.90. Londres sans changement.

CELLIER.

La commission d'enquête parlementaire sur le régime économique a repris hier, à midi un quart, ses séances interrompues depuis un mois. L'ordre du jour appelait la suite des dépositions des filateurs et tisseurs. M. Paulmier, président, a donné la parole à M. G. Denis, filateur-tisseur à Fontaine, département de la Mayenne. Le déposant attribue les souffrances de l'industrie à laquelle il appartient aux traités de commerce et à l'insuffisance des tarifs.

Dans cette industrie, toutes les machines sont achetées en Angleterre. Le coton provient également de ce pays. Les importateurs de coton préfèrent Liverpool au Havre, et le prix de ce produit est inférieur dans cette première ville à celui qu'il atteint au Havre.

Les frais généraux de production, tels que charbon, transports, matériel, sont également moindres en Angleterre qu'en France. Le déposant désirerait que les tarifs fussent modifiés. Les admissions temporaires ont été créées au détriment des filateurs et à l'avantage des imprimeurs sur étoffes, un privilège qu'il faudrait abolir. M. Gaillard, déposant de Rouen, fait une observation quant au salaire des ouvriers. Il montre que la main-d'œuvre coûte moins cher en Angleterre qu'en France. Demain, les filateurs et tisseurs de Troyes seront entendus. La séance a été levée à une heure.

TRIBUNAUX

La première chambre du Tribunal civil de la Seine vient de rendre son jugement dans l'affaire Teulat. M. Teulat a été débouté de sa demande en dommages-intérêts. On se rappelle qu'il demandait 100,000 fr. à M. le prince de Broglie.

Chronique locale & départementale

Nous lisons dans le *Moniteur universel* :

« On est vivement frappé des majorités écrasantes de oui qu'ont répondues les départements du nord. Dans le Nord, 229,245 oui, contre 29,990 non. A Tourcoing, dans un centre ouvrier qui a doublement souffert des dernières crises, 11,000 oui contre 200 et quelques non. »

Dans le Pas-de-Calais, un département qui en 1863 avait infligé un désastreux échec à 4 candidats officiels sur 5, il y a eu 85,369 oui, contre 6,193 non.

Dans l'arrondissement de Montreuil, il n'y a que 150 non ; 604 dans l'arrondissement de Saint-Pol. — Nos viriles populations du Nord ont fermement et intelligemment affirmé leur persistance dans la voie de la liberté pacifique et du progrès sans bouleversement. »

La nuit dernière, on s'est introduit par escalade dans une maison de la rue de Lille, occupée par un épicière, le sieur Auguste Deruelle.

Toutes les pièces du rez-de-chaussée ont été visitées, les buffets, garde-robres, les armoires ont été fouillés. On a enlevé des bijoux, du linge et des effets d'homme et de femme. L'importance du vol est évaluée à au moins 300 fr.

Un vol d'une pièce de tissu et de certaine quantité de soie a été commis avant-hier dans la fabrique de M. Alphonse Bodin, quai de Leers. Le coupable est demeuré inconnu.

Un fait assez rare à Tourcoing : on a arrêté hier un individu qui avait crié : *Vive la République !* C'est un paveur d'Ennevelin, nommé Jules Dauchy.

La nommée Catherine B... lessiveuse à la journée, vient d'être arrêtée par la police de Roubaix, sous prévention de vol de quatorze paires de chaussettes au préjudice de M. R... contre-maitre, qui l'employait.

Cette femme, déjà condamnée trois fois pour vol, est placée sous la surveillance de la haute police.

On lit dans l'*Autorité* de Dunkerque : « Nous avons annoncé dernièrement qu'un brasseur d'Angers avait fait, avec un grand succès dans une des principales brasseries de cette ville, des essais d'un nouveau système de brassage ; nous avons appris que ce même brasseur, après avoir fait, également avec succès différents brassins chez un des meilleurs brasseurs de Dunkerque, connu par la supériorité de la qualité des produits qu'il fournit à la consommation, une bière qui pourra remplacer avantageusement les bières de Strasbourg et de Bavière, qui commencent à entrer pour une certaine part dans la consommation de notre ville. »

Nous appelons l'attention de nos brasseurs sur ces lignes ; les bières étrangères, quoiqu'étant d'un prix élevé, entrent chez nous pour une grande part dans la consommation journalière. Il y a là, croyons-nous, un nouvel élément de prospérité pour cette grande industrie. (Memorial)

Très petit marché hier à Lille. C'est à peine si il y avait 1,200 hectolitres. Les détenteurs ont demandé et obtenu une

légère avance sur les bons blés qui ont été vendus de 21 à 22 50 et les blés de choix à 22 50. Les ventes ont été très actives. En somme, on estime commercialement la hausse à 50 c.

La mercuriale la porte à 0 fr. 65 de hausse.

Mardi, vers deux heures et demi, une femme Lacquement, âgée de 63 ans, a été trouvée morte dans la chambre qu'elle occupait, rue des Etaques, à Lille. Cette femme a été frappée de congestion cérébrale à la suite d'une grande absorption de liqueurs alcooliques.

Mardi, vers midi, on a retiré d'un fossé, à Wambrechies, le cadavre d'un sieur Dubucquoy, cultivateur en cette commune. On suppose que cet homme, qui fauchait l'herbe sur le bord de l'eau, aura été saisi d'éblouissement et qu'il sera tombé dans l'eau où, ne sachant pas nager, il a trouvé la mort.

Un épisode du 8 mai, à Lille. Un ouvrier sculpteur le nommé Julien Leper, âgé de 31 ans, passant dans la rue Saint-Sauveur, interpella un sergent de ville sur le résultat du vote. Celui-ci répondit convenablement que le vote était favorable pour l'Empereur et par là. A cette réponse, Reper se livra à des excès de langage qui amenèrent son arrestation. Le tribunal correctionnel a condamné hier l'irréconciliable à deux mois de prison.

L'*Ordre* d'Arras annonce que M. A. Chambon, son rédacteur en chef, et M. Clarenq, gérant, sont assignés pour vendredi prochain devant le tribunal correctionnel.

Le conducteur de train impliqué dans l'affaire du complot est un douaisien, nommé André Manche. Il est accusé d'avoir rapporté des armes de Belgique.

M. Segrès, ministre des finances vient de rapporter l'arrêté rendu par M. Fould, qui faisait payer aux marchands de tabac un droit de 1^{er} par kilogramme de tabac à fumer, pour l'emballage des paquets de 50 c. et de 1 fr.

Dimanche dernier, à Bantouzelles, arrondissement de Cambrai, un jeune homme de 20 ans, a été tué à la suite d'une querelle occasionnée par un motif des plus futiles. Ayant voulu prendre part à une partie de billon dans un cabaret et ayant essuyé un refus, il injuria les joueurs. L'un de ces derniers, devenu furieux, et ne calculant pas la portée de son action, saisit son billon et en asséna un coup sur la tête de l'intrus qui tomba assommé. Le parquet s'est transporté dans la commune.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX.

Bourse de Paris

de Jeudi 12 Mai 1870
Rente 3 p. 0/0 74.85
id. 4 1/2 p. 0/0 103.25

Cour d'Assises du Nord.

Présidence de M. le conseiller Duhem, assesseurs MM. Rossignol et Gautier conseillers ; ministère public M. Poux-Franklin, substitut.

Audience du 9 mai 1870.

1^{re} Affaire de la session. — Vol qualifié.

Le sieur Auguste Debondues, fermier à Houplines-sur-la-Lys, avait à son service comme domestique, Lidore Carlier, belge d'origine, lorsque le 1^{er} janvier dernier, il trouva dans la chambre de celui-ci un sac de blé disposé pour être emporté. Il réclut de se

mettre en embuscade et vers onze heures et quelques minutes du soir, il vit un individu entrer dans la ferme, se diriger vers la chambre de Carlier, s'y introduire, puis sortir pour revenir bientôt et emporter enfin le sac de grain. Aux cris poussés par Debondues le voleur s'enfuit en abandonnant son fardeau : c'était Carlier ; Debondues affirma de la manière la plus positive l'avoir reconnu.

L'accusé n'en soutient pas moins qu'il y ait eu méprise de la part de Debondues, et qu'il est innocent du fait qu'on lui impute.

Reconnu coupable par le jury, mais avec des circonstances atténuantes, Carlier a été condamné à une année d'emprisonnement. Défenseur, M^{rs} Allaert.

2^e Affaire. — Vols qualifiés.

Le nommé Jean-Baptiste Camberlin, âgé de 23 ans, sabotier, né et demeurant à Solre-le-Château, qui a déjà subi six condamnations pour vol et pour vagabondage, le plaçant sous la surveillance de la haute police ; comparut devant le jury sous l'accusation de vol de numéraire et d'une montre au préjudice des époux Vilain, journaliers à Sepmeries, avec les circonstances d'escalade et d'effraction.

Déclaré coupable, Camberlin est condamné à six ans de travaux forcés. Défenseur, Me Falloy.

Audience du 8 mai 1870.

1^{re} affaire. — Attentats à la pudeur sans violence sur une fille âgée moins de 13 ans. (huit-clos.)

Henri-Joseph Jombart, âgé de 63 ans, cordonnier, né à Armentières, demeurant à La Chapelle d'Armentières.

Déclaré coupable, mais avec des circonstances atténuantes, a été condamné à 2 ans d'emprisonnement.

Défenseur, Me Hattu.

2^e affaire. — Vols qualifiés.

Les accusés Alfred-Florent Fondeur, âgé de 26 ans ; Ludger-François-Alfred Coquery, âgé de 23 ans ; Oscar Hette, âgé de 38 ans, tous trois journaliers demeurant à Lille, ont de mauvais antécédents : Hette a été condamné déjà deux fois en police correctionnelle pour vols, Coquery trois fois et Fondeur huit fois pour délits de même nature.

Reconnus coupables d'avoir, à Lille, les 27 et 30 janvier et 1^{er} février 1870, volé des vêtements et des objets mobiliers, la nuit, dans des maisons habitées, et aide d'effraction ou de fausse clef, ont été condamnés, savoir : Fondeur et Coquery, chacun à six ans de travaux forcés, Hette à trois ans d'emprisonnement, des circonstances atténuantes ayant été accordées.

Défenseurs, Mes de Chateaux et Ormberl.

FAITS DIVERS

Une révolte a eu lieu avant-hier soir à la prison de la Roguette, à Paris. Les troubles ont éclaté dans les ateliers, un surveillant a été tué, deux autres sont blessés si grièvement que les médecins désespèrent de les sauver. Ce sont principalement les forçats qui ont pris part à ces désordres.

Avant-hier soir, à la gare de l'ouest, à Paris, au moment du départ du train de dix heures vingt minutes, à destination du Havre, un voyageur monté dans un compartiment de première classe, s'est porté tout à coup plusieurs coups de couteau dans le ventre, en présence des personnes qui se trouvaient dans le même compartiment. Il perdit aussitôt connaissance et tomba sur le sol haïné dans son sang. On s'empressa de le relever et de le porter dans une salle d'ambulance, où le médecin de la compagnie lui donna les premiers soins.

Malheureusement les blessures sont profondes, mortelles, et cet individu a été transporté en toute hâte à l'hôpital Beaujon. Ayant repris connaissance pendant quelques instants, il eut le temps de dire que des chagrins domestiques l'avaient décidé à se donner la mort. Sur lui, on a trouvé un passe-partout au nom du sieur Jacob Steider, âgé de trente-cinq ans, d'origine suisse, émigrant en Amérique.

Les ouvriers menuisiers de Saint-Valler (Drôme), viennent de se mettre en grève. Ils demandent une augmentation de salaire et une diminution de une heure de la journée de travail.

tre une situation plus solide et plus nette, aspire à devenir le mari de Marcelle...

— Non ! je vous dis que non ! répliquait-elle avec énergie.

— Eh bien ! pour que je vous croie, prouvez-le-moi en me la donnant ! dit-il avec un surcroît d'audace.

— Jamais ! jamais ! s'écria Geneviève terrifiée.

— Ah ! bah ! vous savez bien qu'une femme ne doit pas dire jamais !

Il y avait dans son accent cette suprême insolence que lui eût envié un Lauzun ou un Gramont.

Il poursuivit sur le même ton :

— Quel petit esprit vous êtes ! Vous vous laissez arrêter par des idées de Joseph Prudhomme ! Oh ! bourgeoise !... J'avais fait pour vous et pour moi un autre rêve. Notre brave baron a passé la soixantaine. Il vote bien, mais il ne parle pas. Appuyé sur son crédit, libéré de mes dettes, forçant Paris émerveillé de croire à ma métamorphose, je devenais un homme politique, un homme d'Etat. Je faisais de votre salon le vestibule des ministères, de vous une de ces Egéries qui ont leur place dans l'histoire à côté des personnages illustres. N'en connaissez-vous pas ? Le monde leur a-t-il jeté l'anathème ? Ce don de persuasion, qui m'a valu, Geneviève, et sa voix redevenant caressante — l'affection de la plus charmante des femmes, je le transportais sur un plus vaste théâtre ; je le faisais servir à gouverner les hom-

mes. Je m'élevais et vous montiez avec moi. Nous devenions assez riches, assez puissants, assez grands pour braver l'opinion, ou plutôt l'opinion maîtresse rampait à nos pieds !

En prononçant ces dernières phrases, Wilfrid avait fini par s'animer, comme un bon acteur identifié à son rôle.

Il était vraiment beau, de cette beauté don Juanesque, qui fut à la mode il y a un quart de siècle, et qui garde son prestige sur certaines femmes, admiratrices de lord Byron ou contemporaines d'Alfred de Musset. Dans ce moment de crise, on eût dit que Wilfrid, surexcité par un péril inconnu dont il devinait l'approche sans en définir la nature, grandissait avec le danger, et, dans une attitude victorieuse, posait le pied sur la gorge de quelque ennemi invisible.

Il se savait doué de cette espèce de puissance fascinatrice. Il se souvenait, en outre, que la vanité avait été pour beaucoup dans la chute de Geneviève.

Lui faire honte d'un reste de bourgeoisie native, l'éblouir, elle, beauté déjà mûre, par ces images de succès, d'éclat, de souveraineté, de gloire mondiale, qui consolent les arrière-saisons féminines, c'était, aux yeux de Wilfrid, le meilleur moyen de la subjuguier encore.

Mais cette fois, le dégoût, les remords, une meilleure influence peut-être, l'horreur que lui causait ce gouffre de corruption élégante, tout cela la protégeait contre Wilfrid et contre elle-même : Elle répéta sans faiblir :

— Jamais ! jamais ! D'ailleurs, j'aurais l'infamie d'y consentir, ma fille refuserait avec horreur !

— Votre fille ? c'est sur elle que je compte ! fit-il en ricanant pour déguiser un commencement de colère.

— Mais elle vous hait !

— Je le sais bien... et c'est parce qu'elle me hait qu'elle n'osera pas me refuser...

— Que voulez-vous dire ? balbutia la baronne éperdue.

— Oh ! rien que de très-logique. Marcelle n'est pas une ingénue de l'ancien Gymnase ; il n'y en a plus... Les frères, les cousins, les journaux, les revues, le théâtre, les causeries intimes, y ont mis bon ordre... Si Marcelle me hait, c'est qu'elle a tout deviné... Sans quoi, lui semblerais-je donc si haïssable ?

Et il affectait de se regarder complaisamment dans la glace.

(La suite au prochain numéro.)

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

MARIAGES.

3 mai. — Gustave Réquillart, 29 ans, commissionnaire et Mathilde Bulteau, 19 ans, sans profession.

5 mai. — Hubert Uyttebrouck, 26 ans, tailleur de pierres et Rosalie Laruyère, 27 ans, couturière.

NAISSANCES.

3 mai. — Eliodore Deschepper, rue du Moulin Brûlé. — Fideline Lange, rue de la Guinguette. — Joseph Oosterlinck, rue St-

Laurent. — Henri Margry, rue Jacquart. — Justine Renard, rue de Tourcoing. — Charles Renard, rue de Tourcoing. — Louis Hoornaert, rue St-Joseph. — Léda Willem, à la Basse-Mazure. — Blanche Verolst, rue Pellart. — Jules Alluin, rue de Tourcoing. — Julie Alluin, rue de Tourcoing. — Adolphe Desanois, au Fontenoy. — Clémence Bonnet, au Raverdy.

4 mai. — Pierre Beyart, au Fontenoy. — Laure Seys, rue de Blanchemaille. — Adolphe Dujardin, rue du Parc. — Florence Debree, au Cul-de-Four. — Marie Leclercq, au Tilleul. — Pierre Braskam, route de Tourcoing. — Joséphine Forest, route de Lannoy. — Joseph Tack, rue Ste-Elisabeth. — Jules Lefebvre, au Pile.

5 mai. — Victor Grawat, rue de l'Alloette. — Jacob Panis, rue des Longues-Haies. DÉCÈS.

3 mai. — Romain Parent, 62 ans, scieur de long, à l'Épeule. — Mélanie Nivisse, 1 an, à l'Épeule. — Marie Briffaut, 66 ans, Ménagère, à l'Hôpital. — Angèle Herbaux, 3 ans, au Triez St-Joseph. — François André, 75 ans, sans profession, rue de Lannoy.

3 mai. — Charlotte Lefebvre, 5 ans, à l'Hôpital. — Flore Meseane, journalière, à l'Hôpital.

4 mai. — J.-B. Agache, 69 ans, tisserand, au Pile. — Désiré Fromentin, 5 mois, rue de la Fosse-au-Chénès.

5 mai. — François Vandembrouck, 1 an, rue des Longues-Haies. — Sophie Christorle, 3 mois, au Cul-de-Four. — Louis Dubar, 75 ans, propriétaire, rue des Lignes. — Loucheur, présenté sans vie rue du Pile. — Zélie Bonnier, 29 ans, Ménagère, rue de l'Arc. — Auguste Lorthioir, 3 mois, rue Neuve-du-Fontenoy. — Benoît Coigneau, 61 ans, tisserand, à l'Hôpital.

NAISSANCES.

6 Mai Jeanne Gatte, rue de Grème. — Auguste Morelle, Épeule. — Auguste Dobbels, rue de la Guingette. — Carlos Dauricourt, rue des Longues-Haies. — Marie Opsonner, Fontenoy. — Paul Delcambre, rue d'Inkermann. — Victor Fougnies, 7 ponts. — Edmond Allaert, rue du Collège. — Victor Houzet, rue St Jean. — Marie Van Wynghene, fort Sien. — Emile Salembier, rue de la Redoute. — Louis Bostin, basse Mazure. — Marie Corne, rue du Moulin de Roguette.

7 Mai Eugénie Vandepitte, rue des Longues-Haies. — Charles Pollet, chemin de l'Ommelet. — Henri Senicq, rue des Champs. — Louis Delaplace, rue de Grème. — Marie Debodanac, rue des Longues-Haies. — Bernard Desmet, rue de la Perche. — Jules Coucheteux, Pile. — Achille Delplanque, Cul-de-Four. — Florine Vermersch, rue de Luxembourg. — Prudent Boitte, Jean Ghislain. — Marie Yemermann, rue Delaurs. — Marie Delange, rue St Joseph. — Louis Delpierre, rue des recollets. DÉCÈS.

6 Mai Henri Vandormes, 8 ans, rue de Tourcoing. — Malvina Debarbuis, 4 mois, Calvaire. — Philomène Dubois, 1 an, 3 ponts. — Sraphine Parent, 77 ans, Ménagère aux petites sœurs. — Honoré Louis Fontaine, 58 ans, huissier rue du Nord 4. — Marie Leveugle, 59 ans, fille de confiance, rue St-Antoine.

7 Mai Adeline Segers, 2 mois, Calvaire. — Marie Destombes, 88 ans, rentière rue du Moulin. — Stivie Hennefon, 19 ans, dévideuse, au Pile.

7 Mai Victorine Pannet, 6 mois, rue St-Jean. — Hélène Viéssé, 64 ans, Ménagère, rue Sébastopol.